

RECOMMANDATION UIT-R F.391^{*,**}**Circuit fictif de référence pour faisceaux hertziens de téléphonie
à multiplexage par répartition en fréquence ayant
une capacité de 12 à 60 voies téléphoniques**

(1956-1959-1963)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) qu'il y a intérêt à établir des circuits fictifs de référence pour faisceaux hertziens, qui puissent servir de guides à ceux qui conçoivent et réalisent le matériel et les systèmes destinés à être utilisés dans des réseaux internationaux de télécommunication;
- b) que les circuits fictifs de référence pour faisceaux hertziens devraient être analogues, autant que possible, aux circuits fictifs de référence des systèmes sur câble spécifiés par l'UIT-T,

recommande

- 1 qu'un circuit fictif de référence pour faisceaux hertziens à multiplexage par répartition en fréquence ayant une capacité de 12 à 60 voies téléphoniques par canal radioélectrique ait 2 500 km de longueur;
- 2 qu'un tel circuit comporte, pour chaque sens de transmission:
 - 3 couples de modulation de voie,
 - 6 couples de modulation de groupe primaire,
 - 6 couples de modulation de groupe secondaire,

étant entendu que par l'expression «couple de modulation», il faut entendre l'ensemble d'un modulateur et d'un démodulateur;

- 3 que ce circuit comprenne également, pour chaque sens de transmission, 6 couples de modulateurs et démodulateurs radioélectriques, divisant le circuit en 6 sections homogènes d'égale longueur.

* Cette Recommandation s'applique aux faisceaux hertziens en visibilité directe ou proches de la visibilité directe.

** La Commission d'études 9 des radiocommunications a apporté des modifications rédactionnelles à cette Recommandation en 2001 conformément aux dispositions de la Résolution UIT-R 44.

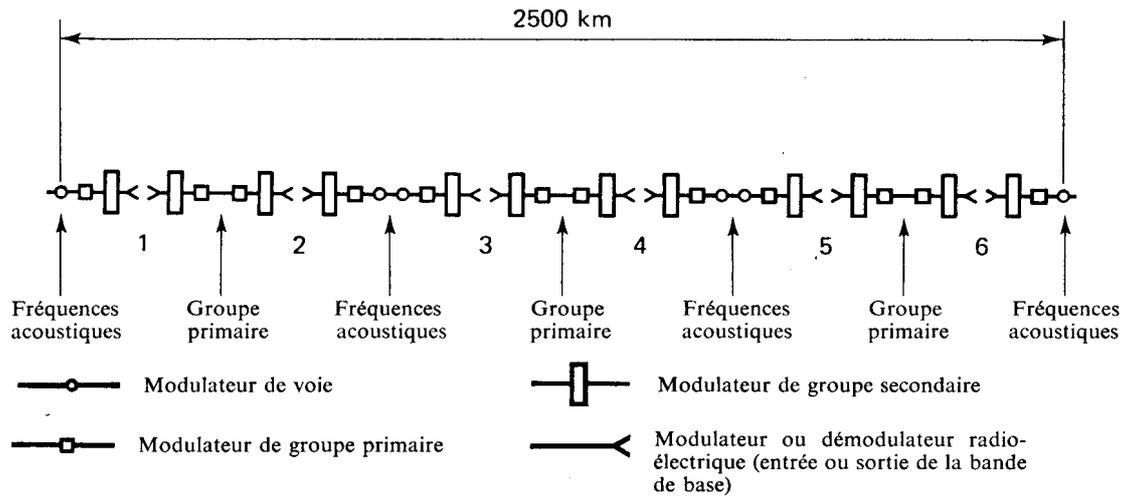


FIGURE 1

Circuit fictif de référence pour faisceaux hertziens de téléphonie à multiplexage par répartition en fréquence ayant une capacité de 12 à 60 voies téléphoniques par canal radioélectrique

D01-sc